

Liminaire
CTL du 05/05/2022

Madame la Présidente,

A l'heure où certains préparent le troisième tour électoral et d'autres le troisième tour social, FO DGFIP 66 tient ici à réaffirmer son attachement à la République, une et indivisible, garante de l'égalité de droits, refusant de désigner des boucs émissaires, comme les étrangers par exemple, faute d'apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social.

Oui, nous sommes dans une période de grande fragilité républicaine. En sacrifiant depuis de trop nombreuses années le service public considéré comme une simple suite de processus à rationaliser, de dépenses à comprimer, à force de l'affaiblir par des suppressions d'emplois à répétition, à force de l'éloigner de l'usager, à force de renvoyer au tout internet, à force de RGPP, de MAP, de CAP 22, à grand renfort de dispendieux cabinets de conseil, à force de rogner les droits et garanties des agents, à force de geler le point d'indice, à force d'attaques répétées contre le statut de la Fonction Publique, à force d'externalisations et d'abandons de missions, comment peut on encore s'imaginer que dans 5 ans, nous soyons condamnés à vivre pendant 15 jours, le même entre deux tours présidentiels, que celui que nous venons de vivre, où ceux qui ont trop chauffé la casserole nous demandent de pleurer sur le lait renversé ?! Les politiques conduites avec une remarquable continuité par les Gouvernements successifs portent une lourde responsabilité s'agissant de la situation tendue que nous connaissons dans notre Pays, et la DGFIP n'y échappe pas... et sans inflexion, ces politiques finiront par nous conduire au pire...

Sous le rassurant discours gestionnaire du Pouvoir en place qui va de pair avec l'affaiblissement dogmatique de l'Etat, c'est la république qu'on affaiblit.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour de ce CTL, il était important à nos yeux de rappeler dans quel contexte politique se déroule la séance de ce jour.

La fusion des 2 SPF est actée dans cette instance depuis longtemps, sur le principe.

Elle est soumise au vote ce jour avec pour date d'effet le 23/06/2022. Au niveau RH, la DG ne connaît qu'un seul TAGERFIP pour nos deux SPF depuis longtemps aussi... Il faut fusionner selon la Direction, pour avoir le même délai de traitement sur tout le département. S'agissant d'un service public d'Etat, l'égalité des citoyens devant celui-ci s'entend au niveau national. Les 13 mois de retard pour le SPF des Pyrénées Orientales basé à PERPIGNAN seront à comparer avec un autre département de France qui aura par exemple un seul mois de retard, et là on pourra dire qu'il y a rupture de l'égalité de traitement de tous les Français pour le même service public de l'État.

On fusionne parce qu'il faut fusionner, comme on a fusionné des SIE, des SIP, avec toujours la même politique : au mieux supprimer des emplois, au pire préparer l'externalisation ou la privatisation de certaines de nos missions.

La formation professionnelle, autre point de l'ordre du jour, reste un sujet qui fait consensus autour de cette table même si certaines interrogations demeurent.

Le mouvement local de mutation, autre invité de ce CTL, pour présentation d'un calendrier, s'annonce encore une fois comme un exercice périlleux, en l'absence de CAPL.

La bascule des SIP à MEDOC, autre point présenté, nous rappelle l'imminence d'un Pôle de Recouvrement Départemental.

L'avancement des chantiers immobiliers au programme de ce jour découlent de la politique immobilière de l'Etat, où nous devons optimiser chaque mètre-carré de bureau.

Les agents sont épuisés par tous ces changements et auront encore à souffrir des nuisances inhérentes à tous ces chantiers.

Alors qu'une pause s'imposerait, c'est tout le contraire qui se passe avec même une accélération.

En conclusion, FO DGFIP 66 tient ici à rappeler, alors que la Direction nous demande notre avis sur le recrutement de contractuels pour assurer une bonne couverture de nos emplois, que l'embellie sur le chômage cache le fait que l'emploi précaire est au plus haut dans notre PAYS, et que la DGFIP ne doit pas participer à l'accroître.

Nous continuons aussi à défendre la retraite à 60 ans, ce qui préfigure des tensions fortes à venir, si l'exécutif s'entêtait à amener progressivement l'âge légal à 65 ans. Recruter les jeunes sous statut et laisser partir les vieux, serait faire preuve de bon sens. C'est certainement l'un des sujets majeurs qui sera tranché par ce fameux troisième tour